

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail- Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° D13-226 /AMI/MINSANTE/UCPC/2018 du 24 SEPT 2018 EN VUE DE
LA PRESELECTION DES CABINETS OU BUREAUX D'ETUDES POUR LA REALISATION DES AUDITS
SEMESTRIELS DU PROGRAMME CONJOINT MINSANTE/AFD/KFW POUR LES EXERCICES ALLANT DE
2018 A 2020

FINANCEMENT : PROGRAMME CONJOINT MINSANTE/AFD/KFW

- Convention d'Affectation N° CCM 6016 01 L
- Convention BMZ N°: 2006 66 172

1. Contexte:

I. 1 - PRESENTATION DU PROGRAMME CONJOINT MINSANTE/AFD/KFW.

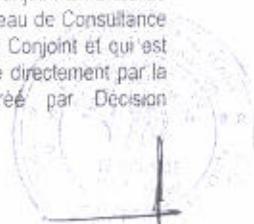
Dans le cadre de la Stratégie Sectorielle de Santé 2001-2015, le Ministère de la Santé Publique, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) AFD et KFW, a mis sur pied le « Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KFW » ou « Programme Conjoint » dont l'objectif principal est de contribuer à l'amélioration de la santé des populations camerounaises (avec un accent sur les plus vulnérables particulièrement les femmes enceintes et les enfants). Ce Programme se poursuit dans le cadre de la Stratégie Sectorielle de Santé 2016-2027 en cours et est financé conjointement par le C2D et la KFW à hauteur de 57,5 M€ (37,7 Mds FCFA).

Le C2D est le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) signé le 22 juin 2006 entre le Cameroun et la France, complété par l'Accord-Cadre signé le 4 juillet 2006 entre le Cameroun et l'AFD. Une Convention d'Affectation N°CCM 6016 01 L (ci-après, la « Convention AFD ») signée par ces deux derniers le 21 mai 2009, prévoit d'affecter un montant maximum de trente-cinq millions d'euros (35 000 000 Euros) soit vingt-deux milliards neuf cent cinquante-huit millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs CFA (22 958 495 000 FCFA) au Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KFW.

Conformément aux accords conclus entre le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République du Cameroun (Bénéficiaire), à travers un contrat de financement BMZ N° 2006 66 172, la KFW (Banque Allemande de Développement) a signé le 19 novembre 2009 avec ce dernier une convention dite « KFW » ou encore appelée « Convention Séparée KFW », apportant un montant de maximum vingt-deux millions cinq cent mille euros (22 500 000 Euros), soit quatorze milliards sept cent cinquante-neuf millions trente-deux mille cinq cent francs CFA (14 759 032 500 FCFA), au financement du Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KFW.

Les fonds du Programme Conjoint sont mobilisés à travers des Plans de Travail annuels budgétisés (PTAB) approuvés au préalable par les trois partenaires (Ministère de la Santé Publique, AFD et KFW) et, sur appels de fonds (abondements) adressés de manière formelle à l'AFD et la KFW en respect de procédures bien établies et moyennant certaines conditions. Une des conditions est la réalisation d'audits semestriels avant tout reapprovisionnement de fonds. Les montants demandés et autorisés sont versés sur un compte bancaire spécial dédié ouvert à la CAA, suivant la clef de répartition de 63% pour l'AFD et de 37% pour la KFW.

Le Ministère de la Santé Publique, l'AFD et la KFW ont délégué le suivi du Programme Conjoint à l'Unité de Coordination du C2D Santé 1 et du Programme Conjoint (UC). L'UC est assistée par un bureau de Consultance Internationale HERA-GFA-AGESFO qui fait partie du montage institutionnel du Programme Conjoint et qui est intégré au sein de l'unité. Cette Consultance Internationale a été contractée et est financée directement par la KFW sur son apport. L'UC est chapeautée par un Comité de Pilotage créé par Décision n°1263/D/MINSANTE/SG/UCPC/ du 21 juillet 2015.



Le Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KFW est mis en œuvre à travers 03 composantes décomposées elles-mêmes en cinq volets comme suit:

Composante 1 : l'amélioration de la gouvernance du système de santé

- Volet 1) amélioration de la gestion du système de santé
- Volet 2) renforcement du suivi et de la coordination

Composante 2 : l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de santé

- Volet 3) amélioration de l'accessibilité financière aux soins et
- Volet 4) amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'offre de soins

Composante 3 (ou Volet 5) : le renforcement des capacités de coordination et de gestion du MINSANTE

Le budget total du Programme est décliné ainsi qu'il suit :

Budget harmonisé du Programme Conjoint	AFD			KFW			TOTAL	
	Euros	FCFA	%	Euros	FCFA	%	Euros	FCFA
I. Amélioration de la gouvernance du système de santé	2 057 637	1 349 721 394	5%	1 234 582	809 832 705	5%	3 292 219	2 159 554 099
1. Améliorer la gestion du système de santé	1 273 084	835 088 381	0	763 851	501 053 410	0	2 036 935	1 336 141 772
2. Renforcer le suivi et la coordination	784 553	514 633 032	0	470 731	308 778 295	0	1 255 284	823 412 327
II. Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de santé	30 957 514	20 306 798 011	88%	18 574 508	12 184 078 544	83%	49 532 022	32 490 076 555
1. Améliorer l'accessibilité financière aux soins	12 923 468	8 477 239 299	0	7 754 080	5 086 343 055	0	20 677 548	13 563 582 353
2. Améliorer l'offre de soins	18 034 046	11 829 558 712	1	10 820 428	7 097 735 490	0	28 854 474	18 927 294 202
III. Renforcement des capacités de coordination et de gestion	1 406 449	922 570 067	4%	843 869	553 541 778	4%	2 250 318	1 476 111 844
Consultant International	0	0	0	1 500 000	983 935 500	0	1 500 000	983 935 500
Imprévus	578 400	379 405 529	2%	347 041	227 643 973	2%	925 441	607 049 502
Total Financement	35 000 000	22 958 495 000	100%	22 500 000	14 759 032 500	100%	57 500 000	37 717 527 500

2. Objet:

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objet de constituer une liste restreinte de consultants nationaux et/ou internationaux autorisés à participer à l'Appel d'Offres Restreint relatif à la réalisation des audits semestriels du Programme Conjoint pour les exercices 2018 à 2020.

L'objectif général de ces audits qui se dérouleront au plan technique, financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur l'exécution physico-financière du Programme et de s'assurer que les ressources mises à disposition sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

Les audits du programme devront donc permettre : (i) de donner un avis sur la régularité, la conformité, l'éligibilité et la matérialité des dépenses de biens, de services et de prestations intellectuelles effectuées dans le cadre du Programme ; (ii) de fournir les assurances que les états financiers de chaque exercice audite présentent de manière fiable les transactions financières et les soldes comptables relatifs à l'exécution des programmations annuelles.

3. Participation:

La participation au présent Avis est ouverte aux structures de prestation de service spécialisées, régulièrement inscrites au Tableau d'un Ordre des Experts comptables et des Comptables Agréés du Cameroun (ONECCA), CEMAC, et/ou autres ordres internationalement reconnus justifiant d'une expérience reconnue dans la réalisation d'audits de projets et programmes de développement en général, dans le secteur de la santé en particulier. Une expérience antérieure de l'audit de projets financés par l'AFD ou la KFW dans l'environnement camerounais constitue un atout. Les postulants pourront également se constituer en groupement de cabinets pour présenter leur candidature. La participation est ouverte aux structures de prestation nationales et internationales.

4. Financement:

Les prestations, objet du présent avis, seront financées par les Conventions CCM 6016/01 L et BMZ N°2006/66 172.



5. Constitution du dossier:

Le dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt devra comporter les pièces suivantes présentées en un seul volume :

1. Une lettre de motivation;
2. Une note, signée par le responsable du Cabinet, présentant :
 - i) les références professionnelles au cours des cinq dernières années d'exercice, concernant les prestations analogues à celles qui sont sollicitées,
 - ii) le personnel permanent de cette structure,
 - iii) la logistique dont dispose la structure pour le bon déroulement des missions qui pourraient lui être confiées.
3. L'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics ;
4. La copie certifiée conforme du registre de commerce complétée le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir de signature (statuts, décision du conseil d'administration, etc.) ;
5. Un document (original ou copie certifiée conforme par le service émetteur) pouvant faire ressortir le chiffre d'affaires de l'entreprise au cours des trois dernières années 2015, 2016, 2017 (patente, bilan, déclaration statistique et fiscale, etc.) ;
6. L'original de l'attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du lieu d'implantation du Cabinet ;
7. Une attestation de la capacité financière s'élevant à au moins cinquante millions (50 000 000) francs CFA délivrée par une banque de premier ordre ;
8. Un document prouvant que le cabinet est affilié à un ordre d'experts comptables reconnu ;
9. La déclaration d'engagement signée (document en annexe)
10. Si le soumissionnaire est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure : une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où la proposition serait retenue, signée par tous les membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

N.B : Chaque référence en prestation similaire devra être justifiée par la copie de la première et de la dernière page du contrat, la copie du procès-verbal de réception ou de l'attestation de bonne fin délivrée par le Maître d'Ouvrage.

La liste des compétences et les attributions du personnel clé à affecter à la mission ;

6. Remise des dossiers:

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais seront déposés en sept exemplaires dont un (01) original et six (06) copies contre décharge au Ministère de la Santé Publique, Unité de Coordination du C2D Santé 1 et du Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KFW, sise au Camp SIC Messa, Yaoundé-Cameroun, 3ème étage de l'immeuble de la Solidarité le 25/10/2018 à 11 heures. Ils devront porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° D 13 - 226 JAMI/MINSANTE/UC/2018
du 29/10/2018 EN VUE DE LA PRESELECTION DES CABINETS OU BUREAUX D'ETUDES POUR LA
REALISATION DES AUDITS SEMESTRIELS DU PROGRAMME CONJOINT MINSANTE/AFD/KFW
POUR LES EXERCICES 2018 A 2020

NB : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

NB : Une copie électronique (version pdf) du dossier de candidature devra aussi être produite sur CD ROM et insérée dans l'enveloppe originale.

7. Etude des dossiers et publication des résultats:

Les dossiers enregistrés seront examinés par une commission technique mise en place par le MINSANTE. Les postulants seront évalués sur la base de leur capacité à remplir la mission demandée, leur expérience de missions similaires

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction des justificatifs correspondants aux critères ci-après :

- la taille de l'entreprise : Il s'agit pour le Candidat d'indiquer le nombre d'experts permanents travaillant en son sein. Une entreprise employant de manière permanente moins de trois personnes est disqualifiée;



- la nature des Services et l'ampleur des marchés : le Candidat devra fournir des justificatifs d'audits financiers et techniques de même envergure réalisés, d'un montant minimum de cinquante millions de francs CFA (50 000 000 FCFA) ;
- le contexte géographique : la réalisation de prestations dans des sites présentant les caractéristiques physiques, sociodémographiques similaires, en Afrique subsaharienne ou dans les régions de mise en œuvre du Programme (Septentrion et Sud Cameroun) sera un atout.

A titre d'information, le personnel clé qui sera mobilisé pour la réalisation de la prestation devra posséder au minimum les qualifications et expériences suivantes :

- un Chef de mission, Expert-Comptable, justifiant d'une expérience d'au moins 10 ans d'audit financier des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux ;
- un Auditeur (BAC + 5) justifiant d'au moins 05 ans d'expérience d'audit des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux ;
- Un Ingénieur de Génie Civil (Bac + 5), inscrit à l'ordre correspondant, justifiant d'au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la conception, réalisation ou le contrôle d'infrastructures publiques .
- Un Ingénieur Biomédical (Bac+5), justifiant d'au moins 10 ans d'expérience dans l'installation et la maintenance des équipements hospitaliers ;
- Un Spécialiste en santé publique ou en économie de la santé (Bac+5), justifiant d'au moins 10 ans d'expérience dans l'évaluation des projets et programmes de santé publique.

Le Ministre de la Santé Publique dressera une liste restreinte de six (06) candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera le Dossier de demande de propositions pour la réalisation des Services requis. Les résultats de l'évaluation seront présentés à l'AFD/KfW pour avis de non-objection. Les prestataires retenus seront informés par voie de communiqué.

8. Renseignements complémentaires:

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables auprès de l'Unité de Coordination du C2D Santé 1 et du Programme Conjoint, sise au 3ème étage de l'immeuble « Solidarité », Messa - Yaoundé Tél: 222 17 75 03/222 22 35 02/222 22 35 03/677 84 11 58

Yaoundé, le 24 SEPT 2018

Ampliations:

- SOPECAM (pour publication)
- MINMAP
- ARMP
- DG MARKET
- PTF
- MINSANTE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE



ANNEXE A LA MANIFESTATION D'INTERET
(A FOURNIR SIGNE AVEC LA CANDIDATURE SANS MODIFICATION DU TEXTE)

Déclaration d'engagement

Nous soulignons l'importance d'une procédure d'attribution libre, équitable et basée sur la concurrence, excluant tout abus. De ce fait, nous n'avons, à ce jour, ni directement ni indirectement offert ou accordé des avantages illicites à des agents de la fonction publique ou à d'autres personnes dans le contexte de notre offre, ni accepté de tels avantages, et nous n'allons pas offrir, accorder ou accepter de telles incitations ou conditions lors de la présente procédure d'attribution ou, dans le cas où notre offre serait retenue, lors de la mise en œuvre subséquente du contrat. De plus, nous déclarons qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts au sens défini dans les Règles¹ correspondantes.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance du respect des normes environnementales et sociales lors de la réalisation du Projet. Nous nous engageons à respecter les normes du droit du travail applicable et les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que les normes nationales et internationales applicables en matière de protection de l'environnement et de santé et sécurité au travail.

Nous informerons nos employés de leurs devoirs respectifs et de leur obligation de respecter cet engagement pris volontairement et de respecter les lois de la République du Cameroun.

Nous déclarons que nous ne figurons/ qu'aucun membre du groupement ne figure sur la liste des sanctions des Nations Unies, de l'UE ou du gouvernement allemand, ni sur une autre liste de sanctions, et que nous le signalerons/ chaque membre du groupement le signalera sans délai au Commettant, à l'AFD et à la KfW si c'était le cas à un moment ultérieur.

Nous acceptons que lors de notre enregistrement (ou lors de l'enregistrement d'un membre du groupement) dans une liste des sanctions ayant force de loi pour le Commettant, l'AFD et/ou la KfW, le Commettant aura le droit d'exclure notre entreprise/ le groupement de la procédure d'attribution et/ou, au cas où le marché nous aurait déjà été attribué, de procéder à la résiliation immédiate du contrat, si les informations fournies dans la Déclaration d'engagement étaient objectivement fausses ou si le motif d'exclusion naît à un moment plus tard, suite à la soumission de la Déclaration d'engagement.

.....
(Lieu)

.....
(Date)

.....
(Soumissionnaire)

¹ voir: « Règles pour l'engagement de consultants dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires » et/ou «Règles pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires»